

DECISION DU MAIRE N° 2023-60

Service Patrimoine

Objet: Location d'un espace de stockage

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2023 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, notamment de décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

DECIDE

ARTICLE 1: de conclure avec le magasin VINTAGE FAMILY SHOP, représenté par

Madame Marie-Catherine RENAULT, gérante, une convention d'occupation à titre

précaire, pour un espace de stockage sis au 30 impasse des Bruyères.

ARTICLE 2: Ladite convention prend effet le 1ier septembre 2023 pour se terminer le

31 août 2024.

ARTICLE 3: Le loyer mensuel est fixé à 200,00 €/TTC, payable au 10 mois à terme à échoir,

auprès du Centre des Finances Publiques d'Albertville - 148 rue Jean Baptiste

Mathias - 73200 ALBERTVILLE

Le Maire

 certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

 Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pourvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le 91/10 23

Fait à Ugine, le 01/09/23

Pranck LOMBARD Maine d'UGINE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 073-217303031-20231009-DEC2023-60-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2023 Affichage : 13/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

